CSE Extraordinaire

du

10 Octobre 2023

snU. PÔLE EMPLOI FSU GRAND EST

Nouvel Organigramme Direction Régionale

Nouvel Organigramme DR

Suite à la décision du CSE, une expertise extérieure (votée presque à l'unanimité), se met en place !

La Mission confiée à l'expert :

➔ **Analyser la conduite du projet dans sa globalité** (motivations du projet, modalités de déploiement, calendrier), et notamment les modalités de mobilités professionnelles dans le cadre du projet.

- Pour les services et fonctions: analyser les situations de travail actuelles ainsi que le projet afin d'établir un diagnostic des transformations prévues ou en cours et d'évaluer leurs effets sur les conditions de travail et la santé des agents ;
- Aider le CSE à avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ; Ainsi que toutes autres initiatives permettant d'éclairer le CSE les particularités des situations de travail ainsi créées. »

L'analyse de la demande, réalisée avec les membres du CSE a conduit à définir les axes de travail et problématiques à investiguer suivants :

- Pour l'ensemble de Pôle Emploi Grand Est : analyser la conduite du projet dans sa globalité (motivations du projet, modalités de déploiement, calendrier), avec une attention portée sur les modalités concernant les mobilités professionnelles dans le cadre du projet.
- Pour les services et fonctions listées ci-dessous : analyser les situations de travail actuelles ainsi que le projet afin d'établir un diagnostic des transformations prévues ou en cours et d'évaluer leurs effets sur les conditions de travail et la santé des agents ;

Méthodologie de l'expertise : Cette démarche suppose :

- une analyse documentaire,
- des entretiens menés avec des responsables de l'établissement, des porteurs du projet, et des acteurs de la prévention CONTESTE par la Direction !
- une investigation des situations réelles de travail des agents concernés au moyen d'entretiens. CONTESTE par la Direction !

Analyse, rédaction et restitution du rapport : Le traitement et l'analyse des données de terrain et des données documentaires permettront d'établir un diagnostic et de proposer des axes de travail pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels. La restitution des résultats de l'expertise se déroule en deux temps :

- Une présentation du rapport en réunion préparatoire aux représentants du personnel,
- Une présentation du rapport en réunion plénière du CSE

Modalités de suivi de mission par le CSE / le comité social / la formation spécialisée SSCT

Des temps d'échanges seront réalisés régulièrement tout au long de la mission avec les membres du CSE. Ils permettront de vérifier le bon déroulement de la mission et de réaliser un premier retour des analyses effectuées et de favoriser l'appropriation et la validation des résultats.

Un Code déontologique sera respecté tout comme la RGPD

Nouvel Organigramme Direction Régionale

On peut avoir juridiquement raison

Mais socialement complétement tort !

C'est en substance ce que vient de démontrer le syndicat maison SNAP dans son dernier fait d'armes au détriment des salariés ! **Après avoir refusé,** lors de la dernière réunion CSE, **de voter Pour une expertise de l'organigramme de la Direction Régionale** (qui concerne pourtant à différents degrés tous les services de la DR - service communication et direction de la plateforme de services y compris - soit environ 500 personnes !) *Résultat du vote : ABSTENTION : 2 (SNAP)* ***POUR : 23 (CFDT, CFTC, CGC, SNU-FSU),***

et ce, alors que la quasi-totalité des élus CSE **(**ayant, eux, pris connaissance du nouvel organigramme de la DR), inquiets des réponses de la Direction, de la rapidité et de la brutalité des changements décidés sans concertation, de l'absence de dialogue et de respect de l'accord QVT, ont pris leurs responsabilités en décidant de recourir à un expert extérieur (Ci-contre), il était prévu que l'expertise puisse commencer le plus vite possible ! Ceci afin de pouvoir se terminer avant la fin Novembre par un rapport d'expert en organisation du Travail.

Mais c'était sans compter sur les dernières interventions procédurières du SNAP Grand Est, **qui va obliger le CSE à décaler de plusieurs jours le démarrage** du process et donc diminuer le délai de remise du rapport d'expert..

Il est incompréhensible de constater qu'un syndicat dont pour lui «*seul votre intérêt compte** » ou dont « *la priorité c'est vous !**» tente d'éviter par 3 fois que des élus du personnel puissent s'inquiéter du sort réservé aux agents de la DR …et ainsi apporter une aide « providentielle » à une Direction pressée de mettre en place ces « ajustements » (comme elle les appelle mais qui sont pourtant de réels changements parfois pour des collègues et services) et qui va contester l'expertise... **Les agents de la DR apprécieront… ce jusqu'au-boutisme de la Directrice Régionale et cette position « syndicale » dogmatique et bienveillante à son égard !!** Malgré ces obstacles et si effectivement « *nous n'avons pas la même vision de la représentation du personnel** », **les élu.es SNU Grand Est seront attentifs à ce que l'intérêt des agents de la DR soit respecté !**

Pour rappel la Délibération prise en CSE le 28 sept 2023

Les élus du CSE Grand Est réunis ce jour :

Souhaitent faire appel à **une expertise externe** pour les éclairer avant consultation sur le projet d'ajustement de **l'organigramme régional Pôle emploi Grand Est** y compris l'organigramme des plateformes de services centralisés qui comprend des aménagements importants modifiant les conditions de travail, de santé et de sécurité de presque 500 agents.
Demandent également qu'un regard particulier soit porté sur **le service communication** au vu de la situation actuelle et des procédures déjà mobilisées pour assurer la sécurité des agents de ce service (DGI, CPNC, fiches de violences internes, médecine de travail, DREETS…).
Demandent un CSE extraordinaire pour définir le nom du cabinet d'expertise et le cahier des charges.

A NOTER : Facture entièrement prise en charge par le CSE par son budget de fonctionnement (non utilisable pour les salariés* mais utilisable pour la communication du CSE et des expertises extérieures par exemple)

**propos lus sur différentes publications ou différentes fake news*